



**Comité technique ministériel du 9 juillet 2019**

**Déclaration de Max DELPERIE, Sgen-CFDT**

*Madame La Secrétaire Générale, Mesdames, Messieurs,*

*Depuis trois ans nous attendions cette évolution significative du dossier.*

*Nous souhaitons ce matin dire :*

- *La confiance que nous avons dans les discussions engagées, et dans les réponses données,*
- *La volonté et la nécessité partagées avec vous d'aboutir dès 2019, nous l'espérons,*
- *Nous comptons sur le dialogue constructif pour trouver des réponses consensuelles à nos questions précisées dans notre intervention liminaire sur le sujet,*
- *Les remarques et questions évoquées dans cette DL devront être toutes débattues dans les chartes,*
- *Grâce à ce nouveau «cadre fonctionnel» qui conjuguent différentes fonctions. Au-delà de nos interrogations, ce dispositif peut s'inscrire dans l'histoire d'un Ministère de l'Agriculture et de l'Enseignement Agricole innovant et original au service d'un fonctionnement pertinent. Inutile de rappeler précisément ce qui a fait notre originalité, nos spécificités aussi portées par la CFDT (autonomie des EPL - inspection conseil – modularité pédagogique – modalités d'évaluation – certification – grilles horaires...). Certaines mesures sont encore contestées par certain.es, ceux et celles qui sont figé.es sur un système qu'ils souhaitent immuable ! Et qui au nom d'une défense contre-productive stigmatisent des évolutions nécessaires !*
- *Nos collègues PerDir du Sgen-CFDT n'ont pas obtenu, côté Éducation Nationale, les avancées que nous propose ce texte, ils nous encouragent à le soutenir.*
  
- *Notre métier de chef d'établissement est toujours aussi complexe et plus encore quand les évolutions nous contraignent, mais comme toujours nous travaillons et trouverons les solutions permettant au système de jouer son rôle. Concernant la reconquête des effectifs, nous constatons un frémissement de reprise, nous attendons la consolidation des chiffres.*
- *Concernant plus spécifiquement le décret et les chartes de gestions le terme précisé par Mme la Directrice de Cabinet nous interroge «instruction signée du Ministre de l'Agriculture» (en référence à une circulaire que nous demandons) nous souhaitons une précision pour que ces chartes trouvent tant légitimité administrative que juridique, pour une réelle défense des métiers dont il est fait référence dans ces textes.*

*Nous comptons sur cet éclaircissement rapide dans une attente confiante de votre réponse. Mais d'ores et déjà car nous avons la conviction que le dialogue dans la confiance se poursuivra, nous apporterons notre approbation aux projets de décret présentés ce jour.*